

N°2020-12/53B

Objet : PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ENTRE LATOUR-BAS-ELNE ET ALENYA : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ETAT.

L'an deux mille vingt, le 02 décembre, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00, au Centre José Arriéta à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Bureau :	9	Vote :	Pour :	8
En exercice :	9		Contre :	-
Présents :	8		Abstention :	-

Présents : Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Jean-Jacques THIBAUT.

Absents : Louis SALA.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT.

Date de convocation : 02 décembre 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Par délibération n° 2020-01/06B, le Bureau communautaire a approuvé le dépôt d'un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – continuités cyclables » lancé par l'Etat.

Le projet de création d'une voie verte reliant Latour-Bas-Elne ainsi présenté a été retenu.

Par conséquent, il convient de conclure avec l'Etat une convention de financement définissant les engagements réciproques et les modalités de versement du financement.

Pour rappel, le coût global de ce projet est de 1 220 532 € HT et la subvention accordée par l'Etat de 488 213 € soit une participation de 40 %.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

- ✚ **APPROUVE** le projet d'aménagement d'une voie verte entre Alénia et Latour-Bas-Elne ;
- ✚ **APPROUVE** la convention de financement relative à l'aménagement d'une voie verte permettant de traiter trois discontinuités entre Latour-Bas-Elne et Alénia, à conclure avec l'Etat, ci-annexée ;
- ✚ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

